Hygiène	**Plan de L'Hygiène, Santé, Sécurité et de l'Environnement**
Sante	
SECURITE	
ENVIRONNEMENT	**Exploitation sur le site:** **SERVICES DE PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET PEINTURE**

Nom de l'entreprise : Société Halwani de Sablage et Peinture
Tél. : 74 467 382
Secours – numéros d'urgence : 198 / 197

CHARTE H.S.S.E

HYGIENE, SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT

Ateliers et Chantiers

En cohérence avec l'objectif fondamental de développement de notre Société , nous nous engageons résolument à œuvrer pour :

√ Améliorer continuellement la sécurité des personnes ,
des biens et des installations de nos sites
√ Protéger et sauvegarder notre Environnement

Pour atteindre ces objectifs que nous nous sommes fixés, nous axons notre politique HSE sur le respect des engagements & actions stratégiques suivants :

- *Etre en conformité avec toutes les lois et règlementations applicables à notre entreprise, et en l'absence de réglementation, appliquer des normes fixées de manière responsable ;*
- *Satisfaire les exigences de nos clients en matière de Sécurité & Environnement*
- *Identifier, évaluer et réduire les risques pour la santé, la sécurité et l'environnement au travail liés à nos activités, et qui pourraient affecter notre personnel , nos clients , nos sous-traitants ainsi que nos équipements et installations ;*
- *Acquérir et utiliser des équipements conformes aux normes et règlements en vigueur en matière Sécurité et Environnement*
- *Assurer la formation et la sensibilisation de tout le personnel de nos sites sur les aspects Sécurité & Environnement*
- *Mettre en place les structures nécessaires au suivi médical de notre personnel*
- *Promouvoir et développer nos actions de lutte contre l'alcool, le tabac et le VIH Sida*
- *Maîtriser nos consommations énergétiques pour agir en faveur de la sauvegarde des ressources naturelles ;*
- *Maîtriser nos rejets, optimiser la gestion de nos déchets par une élimination contrôlée*
- *Maintenir un niveau élevé d'exigence environnementale et de sécurité auprès de notre personnel, de nos clients et de nos différents fournisseurs et sous-traitants ;*
- *Assurer une communication efficace auprès de notre personnel, de nos clients et nos sous traitants sur les objectifs fixés, les actions planifiées et les résultats obtenus.*

Parce que l'amélioration continue de nos performances Qualité, Santé , Sécurité et Environnement est vitale pour nous, nous devons tous nous mobiliser pour l'application et le strict respect des exigences , procédures et consignes que nous nous sommes fixées .

J'invite chaque membre du personnel à partager sans réserve ces engagements et à s'impliquer au quotidien dans la mise en œuvre .

Révisé par: _____ Signature: _____ Date: _____

BREF HISTORIQUE

Société Halwani de Sablage et peinture a toujours porté attention à la sécurité de ses salariés. Cette volonté s'est traduite en 2011 par la mise en place d'un projet dédié à la création d'une structure documentaire, informationnelle et pratique que l'on appelle dorénavant le 'Système HSSE'.
Développé au niveau national puis déployé au niveau local avec les Responsables de site, ce projet s'est avéré concluant au vue des certifications obtenues. Il a abouti en 2012 à la création du Département HSE.

LES OBJECTIFS DE NOTRE SYSTEME HSSE

Le respect des règles et consignes HSSE doit être considéré comme un objectif prioritaire pour chacun d'entre-nous.
Le suivi de l'analyse des accidents, incidents ou anomalies de nos activités sont mises en œuvre automatiquement par un rapport pour les mesures préventives et correctives adaptées. Afin d'améliorer la SECURITE, nos efforts de formation en matière HSSE seront poursuivis.
*Pour l'ensemble du personnel SHSP et ses partenaires, cette charte n'est pas seulement un mot d'ordre ou une directive, mais surtout une manière d'**ETRE**, de **PENSER** et d'**AGIR** qui vise l'intérêt du salarié dans la recherche de l'excellence en matière HSSE.*
La mise en œuvre d'un système HSSE vise à continuellement améliorer la sécurité du personnel et la protection de l'environnement. Au-delà de ce principe fondamental, notre démarche HSSE permet de :

- favoriser la réduction des accidents du travail ;
- améliorer les conditions de travail ;
- réduire l'impact de nos activités sur l'environnement ;
- améliorer notre conformité à la réglementation ;
- avoir une démarche responsable dans le sens du développement durable ;
- obtenir des certifications nous différenciant de nos confrères.

« Un système HSSE performant est le reflet d'une entreprise performante »

L'amélioration de la sécurité et de la protection de l'environnement est possible grâce à votre adhésion et à votre sensibilité HSSE. C'est pour cette raison que ce guide vous est remis. Il vous permettra de mieux comprendre le Système HSSE, de valoriser notre démarche en externe et d'avoir les clés pour agir concrètement.

CONTEXTES LEGALES

- *Ce plan est basé sur les documents suivants:*
- *code du travail - Tunisie*
- *Occupational Safety & Health Administration (OSHA).*
- *sécurité dans les mines et de l'administration de la santé (MSHA)*
- *National Fire Protection Association (NFPA)*
- *Environmental Protection Agency (EPA) personnels procédure de l'équipement de protection (BG-TUN-WIDE-HSE-21-SA-00001)*
- *HSE Project santé, sécurité et environnement Règlements de la Société*

POLITIQUE DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION

- *En tant que société dédiée à fournir des services de protection contre la corrosion et à l'engagement de la haute direction et ses employés, nous avons suivi le compromis:*
- *Pour atteindre la satisfaction de nos clients, en leur donnant des produits et des services de haute qualité, compte tenu de la sécurité, la santé et la préservation de l'environnement comme activité principale lorsque l'exécution de notre travail.*
- *Pour protéger l'environnement de tout effet indésirable résultant de nos opérations, en minimisant l'impact sur l'environnement causé par l'utilisation des ressources, la production de déchets et autres.*
- *Pour veiller sur la sécurité et la santé de nos employés dans la zone de travail, également dans l'usine de notre clientèle avec contrôle de la prévention et des risques identifiés dans nos activités.*
- *Poursuivre l'amélioration du système HSSE, avec l'efficacité de nos processus et les services fournis pour atteindre l'excellence.*

Mission :

- *«Pour être une société leader dans les services de protection contre la corrosion et peinture basée sur des critères exigeants de la qualité et l'innovation, garantissant à nos clients HSSE Charte "*

Vision :

- *Pour offrir des services avec les plus hauts niveaux de qualité, de sécurité, la réalisation et le rendement pour la satisfaction totale de nos client et la concrétisation de ses valeurs fondamentales pour protéger la santé, la sûreté, la sécurité et minimiser l'impact sur l'environnement.*

NOTRE ENGAGEMENT

Avec nos gens

Nous nous engageons à former et renforcer HSSE Culture parmi notre personnel dans notre base ainsi que dans les emplois des sites et de fournir les équipements de protection nécessaires et normative.

Avec nos fournisseurs

Nous imposons une politique stricte vis-à-vis de nos fournisseurs quant à la conformité de nos équipements et le mobilier de
Normes HSSE nécessaires de notre client.
Nous gérons un contrôle interne comme une mesure secondaire pour contrôler nos achats, en tenant compte HSSE Charte.

Avec nos clients

Nous fournissons des services de protection contre la corrosion, avec les plus hauts niveaux de qualité, tout en respectant avec HSSE procédures.

Aux lois et aux organisations:

Nous respectons les lois et agissent sous l'égide de l'Organisation, en ce qui concerne la sécurité de la sécurité sanitaire et
Environnement lié à notre domaine d'activité.

RESPONSABILITE HSSE

Responsable

• *Mettre en place une politique de santé et de sécurité* • *Fixer des objectifs de santé et sécurité* • *Définir un niveau de performance et de recevoir régulièrement des informations* • *Démontrer un engagement visible à la santé et à la sécurité* • *Communiquer les attentes en matière de santé et sécurité des travailleurs* • *Assurez opérations sont conformes à la législation applicable* • *Assurer la supervision et des ressources adéquates*	• *Veiller à ce que les incidents sont signalés et étudiés, et que des mesures correctives soient prises* • *Inspections sont menées et assurer des mesures correctives sont prises si nécessaire* • *Identifier les besoins de formation et d'assurer une formation adéquate des travailleurs* • *Actes ou des conditions dangereuses correctes* • *Respecter les normes de santé et de sécurité*

Superviseur

• *Définir un niveau de performance et de comportement* • *Démontrer son engagement envers la santé et la sécurité* • *Communiquer les attentes en matière de santé et sécurité des travailleurs* • *Promouvoir la sensibilisation sur la santé et la sécurité* • *S'assurer que les besoins de formation sont identifiés et satisfaits* • *Établir des procédures et des pratiques de travail sécuritaires* • *Formation des travailleurs dans les procédures et pratiques de sécurité* • *Tenir des réunions régulières de l'équipe* • *Assurer le bon entretien de l'équipement, des outils et EPI*	• *Pratiques ou conditions dangereuses correctes* • *Procéder à des évaluations de risques, si nécessaire, et d'éliminer ou de réduire les risques associés* • *S'assurer que les travailleurs sont conscients des dangers et sont formés pour effectuer leur travail en toute sécurité* • *Respecter les normes de santé et de sécurité et renforcer positivement le bon comportement* • *Réaliser ou participer à des inspections* • *Veiller à ce que les incidents sont signalés et étudiés, et que des mesures correctives soient prises* • *Se conformer à la législation applicable de l'équipement, des outils et EPI*

Travailleur	
• *Se familiariser avec le programme de santé et sécurité* • *Participer au programme de santé et sécurité et faire des suggestions d'amélioration* • *Participer à toutes les formations offertes par l'employeur* • *Suivre les normes de sécurité de l'employeur et de se conformer aux règles et législations* • *Signaler des conditions dangereuses ou des actes à son superviseur* • *Corriger immédiatement des conditions dangereuses, s'il est sécuritaire de le faire et lorsque cela est possible*	• *Refuser d'exécuter un travail lorsque des conditions dangereuses existent* • *Signaler tous les incidents et les accidents évités de justesse à leur superviseur* • *Utiliser un équipement de protection et de sécurité requis* • *Inspecter les outils, l'équipement et les véhicules avant de les utiliser* • *Se familiariser avec le plan d'intervention d'urgence et l'emplacement des premiers secours, de lutte contre l'incendie et de l'équipement de communication*

Sous-traitants et consultants	
• *Mettre en œuvre et suivre un programme de santé et sécurité efficace, ou suivre le programme de santé et sécurité de la société d'exploitation* • *Mener travailler en toute sécurité en assurant les travailleurs sont compétents pour le faire* • *Connaître et répondre aux attentes de sécurité de la société d'exploitation*	• *Assurez travail effectué est conforme aux ententes contractuelles et les exigences réglementaires* • *Fournir les ressources nécessaires pour permettre aux travailleurs d'accomplir leur travail en toute sécurité*

visiteurs	
• *Suivez les instructions du superviseur ou de la société escorte*	• *Porter un équipement de protection individuelle à tout moment*

Promouvoir la responsabilisation en faisant la performance de la sécurité du travailleur, superviseur, gestionnaire et cadre de leur examen de la performance. La performance de sécurité renvoie à des actions qui contribuent à la mise en œuvre du système de gestion de la santé et de la sécurité.

Notre plan H.S.S.E

Halwani Société reconnaît le fait que la politique HSSE est une stratégie fondamentale adoptée dans notre système de gestion et un engagement principalement envers nos clients.

Notre cycle d'amélioration continue HSSE

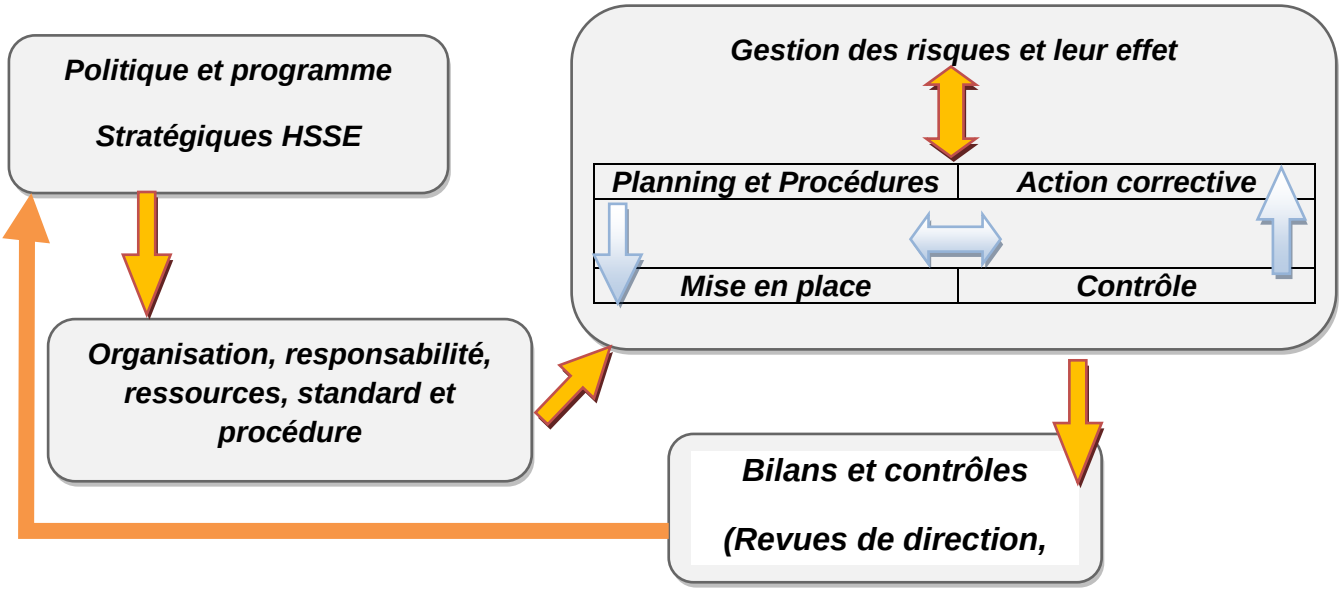

Comme le montre le schéma, l'amélioration continue est alimentée par les activités et les événements concrets nous concernant tous.
Plus les éléments sont pertinents et pris en compte plus l'organisation pourra générer des améliorations HSSE efficaces. Enfin les bilans et contrôles permettent de prendre du recul et d'adapter au mieux les actions.

Plans des Prévention des Risques « PPR »

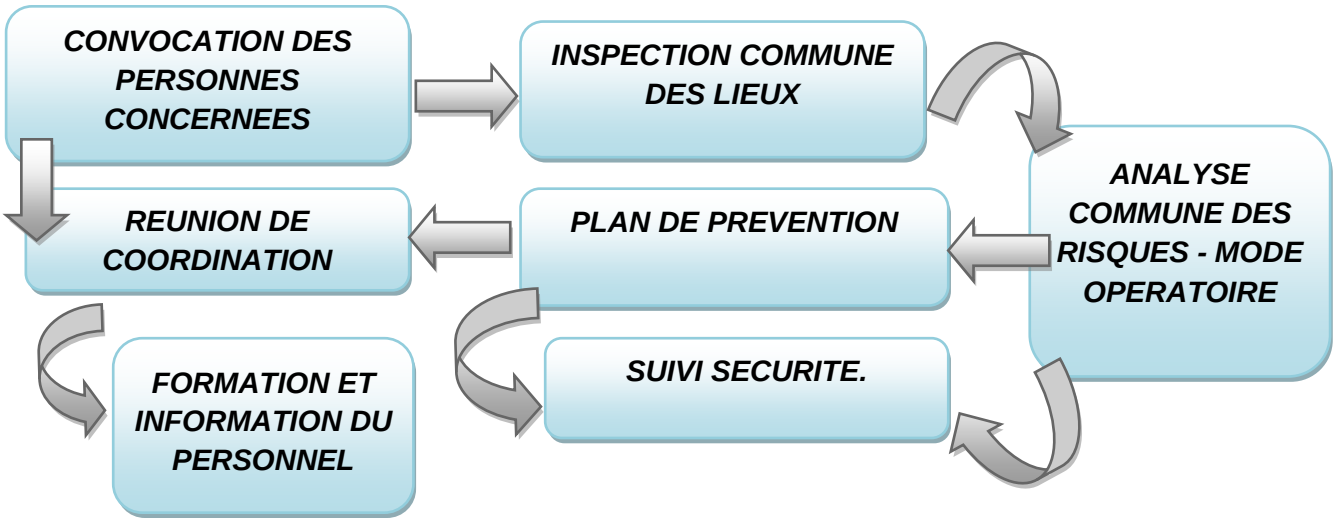

Le PPR est un document qui doit permettre de faciliter la maîtrise l'action de crise autour des sites industriels à hauts risques et mise en place d'un système d'intervention sur zone à risque.

NOTRE RÈGLES GÉNÉRALES

1. *Les règles principales peuvent être résumées comme suit :*
2. *Connaître l'emplacement des extincteurs et le point de rassemblement. Quand l'alarme incendie retentit, toutes les personnes se rassembleront au point de rassemblement, immédiatement. Identifier l'urgence existe à tous les temps.*
3. *En cas d'urgence, informer le superviseur HSE et donner des détails.*
4. *Porter des vêtements de protection personnelle et d'équipement requis pour l'emploi.*
5. *Soyez prudent au travail. Restez vigilant. Identifier le danger. Pensez à ce qui peut mal se passer et comment le prévenir. (Manque d'attention crée des risques).*
6. *Ne soyez pas trop confiant. Demander en cas de doute.*
7. *Évitez hâtive et bousculades au travail.*
8. *Un bon entretien est essentiel. Gardez un objet pointu fixé. Ne pas laisser d'outils d'où ils peuvent tomber.*
9. *Ne pas faire fonctionner du matériel / véhicule pour lequel, vous n'êtes pas autorisé.*
10. *Fumer est strictement interdit, sauf dans la zone de fumer attribué. Le tabagisme est un problème majeur de santé et des risques de sécurité*
11. *Évitez les arrangements de fortune.*
12. *Sont conformes à la réglementation, à tout moment, ils sont là pour vous protéger.*
13. *En cas de blessure, obtenir immédiatement les premiers soins.*
14. *Rapport, tous les accidents évités de justesse / accidents / incidents / accidents Actes et conditions dangereuses immédiatement. SHSP " Pas de blâme» culture. Vous devez déclarer non, d'être pénalisé, mais pour aider SHSP d'apprendre et de prévenir la récidive dans l'avenir.*
15. *Maintenir des normes élevées d'hygiène.*
16. *Gardez zone / camp / chambre de votre travail propre et bien rangé.*
17. *Jeter des déchets est interdit. Retirez tous les matériaux non désirés à la poubelle tag marqué le plus proche même que les ordures.*
18. *Protéger l'environnement, autant que possible, réduire les déchets, de prévenir les déversements et l'impact sur l'environnement.*

Équipements de protection individuelle & collective (EPI)/(EPC):

Comme il n'est pas possible d'éviter totalement certains risques dans grenaillage et revêtement, nous devons fournir et où nécessaire, à remplacer les équipements de protection individuelle afin de réduire autant que possible le risque de blessure ou de dommages causés par ces risques.

Nous nous engageons à fournir à notre personnel dans notre base de sorte que dans le lieu de travail avec tous les équipements de protection individuelle nécessaires liés à notre activité: Services de protection anticorrosion et peinture.

EPI recommandé pour les risques de Sablage		
type de PPE	***Effet sur la santé***	***recommandations***
protection des voies respiratoires *Norm: BS EN 149 ou équivalent* *Appareil respiratoire Norm: BS 4667 - BS EN 137 - BS 4275* ***Protecteurs auditifs personnels*** *Bouchons d'oreille Norme: EN 352-2* ***Casque de Protection*** *de la Tête* *Norm: BS EN397or équivalent* ***Protection des yeux et du visage*** *Lunettes de sécurité:* *Norm: BS EN166-167-168 / BS 7028* *Les écrans faciaux léger capot* ***VÊTEMENTS*** *Vêtements de protection (les costumes de souffle) Norm: BS 7184* *Salut-Viz-vêtements: Spécifications contre EN-ISO 14116 (remplace EN533) ou équivalent.* *Gants de protection: BS EN 407* *BS EN 511.Une ceinture ou un harnais de taille* ***Protection des pieds*** *Norm:BS 1870 Partie 1-2 & 3 / EN345-1S3 Bottes de sécurité / bottes en caoutchouc*	*Des blessures graves ou la mort peuvent résulter d'être frappé par les particules rejetées sous haute pression.* *Blessures les plus courantes sont:* *Les lésions oculaires* *Un traumatisme crânien* *lacérations graves brûlures* *pénétration de la peau*	• *Les respirateurs doivent être portés chaque fois qu'il ya une exigence ou un risque prévisible d'inhalation de poussières, fumées ou de gaz .* • *Tous les utilisateurs d'équipements de protection respiratoire doivent recevoir une formation théorique et pratique suffisante pour assurer une utilisation correcte .* • *Lorsque le contrôle du bruit ne peut être réalisé que nous devrions fournir des protections auditives adaptées personnels, ainsi que l'instruction et la formation à leur utilisation correcte* • *Casques de sécurité doivent être portés chaque fois qu'il ya une exigence ou un risque prévisible de blessure à la tête .* • *Yeux et l'équipement de protection du visage doivent être fournis pour les personnes engagées dans des activités de sablage .* • *Vêtements protecteurs tels que des combinaisons , des pantalons longs ou des costumes fourneaux devrait également être porté à la protéger de la poussière et du sable abrasif.* • *Costumes ou vêtements de protection devraient également avoir en cuir ou des sangles élastiques aux poignets et aux chevilles , et les volets à toutes les fermetures de costume qui se chevauchent.* • *Haute visibilité pour les personnes ayant des rôles spécifiques en tant que gardien de l'espace confiné ou veilleur de feu ou banksman* • *Conçu pour supporter la pleine drague du tuyau d' air de fuite ou de la ligne , le tuyau de respiration , masque facial ou un couvre-chef* • *Les chaussures doivent satisfaire à l'exigence et doit être antidérapante et être la chaleur et résistant au feu .*

EPI recommandé pour les risques de revêtement

type de PPE	***Effet sur la santé***	***recommandations***
Yeux, protection du visage *Lunettes de sécurité: Norm: BS EN166-167-168 / BS 7028 ; Lunettes de sécurité: BS 7028 / BS EN 166-167-168* ***protection de l'ouïe*** *Bouchons d'oreille Norme: Norme: EN 352-2 ; Ear manchons Norm: BS EN 352-1* ***Protection de la tête*** *Norm: BS EN397or équivalent* *Gants et des vêtements ; Gants en caoutchouc (Chemical) Norm: BS 374 ou équivalent* ***Combinaisons de protection chimique*** *Norm: BS 7184* ***protection des pieds*** *BS 1870 Partie 1-2 & 3 / EN345-1S3* *Bottes de sécurité / bottes en caoutchouc* ***Appareils de protection respiratoire*** *Norm: BS EN 149 ou équivalent* *Appareil respiratoire Norm: BS 4667 - BS EN 137 - BS 4275* *Respirateurs pour le visage et demi et les respirateurs à adduction d'air.* ***HARNAIS DE SÉCURITÉ*** *Norm: BS EN 361 ou équivalent* *BS EN 354 ou équivalent pour longes*	*L'exposition à des produits chimiques dangereux* *La perte auditive* *Blessures à la tête* *L'exposition à des produits chimiques dangereux* *Voyages glisse et l'exposition aux produits chimiques dangereux* *Poussières, aérosols, vapeurs, gaz ou oxygène atmosphères appauvries*	*Les travailleurs devraient avoir les yeux et le visage protégé chaque fois que la peinture par pulvérisation ou poudrage .* *Si les travailleurs sont encore exposés à des niveaux sonores supérieurs à la norme d'exposition après les mesures de contrôle d'ordre supérieur ont été mises en œuvre , bouchons d'oreille , conduit auditif bonnets et cache oreilles ou les combinaisons sont obligatoires .* *Tous lesespaces de travail situés à l'extérieur et à l'intérieur de l'atelier sont considérées comme des zones casque.* *gants en caoutchouc sécurité doivent être portés chaque fois qu'il ya une exigence ou un risque prévisible de blessure à la main* *combinaisons chimiques doivent être portés chaque fois qu'il ya une exigence ou un risque prévisible de contact avec des produits chimiques* *Protection des pieds doit être antidérapante et être la chaleur et résistant au feu .* *travailleurs effectuant peinture aupistolet avec deux parties époxy ou peinture polyuréthane , ou des peintures acryliques catalytiques doivent être fournis soit avec un masque complet à adduction d' air ou demi-masque facial respiratoire à adduction d'air .* *respiratoires doivent s'adapter étroitement à l'utilisateur de fournir sa protection conçu . Ils doivent être nettoyés et désinfectés après chaque utilisation.* *Ils doivent également être inspectés pour les dommages avant et après chaque utilisation. Les filtres doivent être changés et stockés afin de prévenir les contaminations , les dommages et la détérioration.* *pare d'automne doivent être portés chaque fois qu'il ya une exigence ou un risque prévisible de chute de hauteur*

Équipements de protection collective (EPC)	
• Les compresseurs d'air et de pots-fourneaux	Inspection prévue et de l'entretien de routine doivent être effectuées par une personne compétente. Toutes les vannes doivent être d'une cote équivalente à celle de la cuve sous pression et être correctement et en toute sécurité ci-joint. Une soupape de sécurité doit être monté sur le système d'alimentation du compresseur ou de l'air et vérifiée régulièrement. Pots-fourneaux portatifs doivent avoir des roues et être ergonomique.
• buse	Lors d'un tir sec est menée, un moyen efficace pour la décharge de charge d'électricité statique à partir de la buse de soufflage et l'objet soufflé doivent être fournis. Équipements de grenaillage doit être muni d'un dispositif de coupure auto-réglage (contrôle de Dead man) sous le contrôle direct de l'opérateur de buse qui peut arrêter rapidement le flux de matériau abrasif à la buse. La doublure de la buse et les discussions doivent être vérifiés pour l'usure et les dommages. Utiliser des rondelles de buses, et de les remplacer quand ils montrent des signes d'usure.
• Tuyaux de sablage, fouets de tuyaux et raccords	Flexibles et des raccords doivent être conçus but. Ne jamais dépasser la pression de service nominale d'un tuyau d'explosion. Utilisez des câbles de sécurité pour supporter le poids des tuyaux élevées. Vérifiez couplage en forme. Assurez-vous que l'extrémité du tuyau affleure régulièrement avec couplage épaule Veillez porte-buses et les raccords sont bien ajustées sur le tuyau d'explosion. Rejeter ceux qui sont lâches Remplacez les tuyaux qui ont une couverture externe endommagé
• échafaudages	Installer, d'inspecter, entretenir et réparer les échafaudages conformément aux normes et règlements. Ils doivent s'adapter HSSE standars de l'entreprise: • Vérifiez les points suivants avant d'utiliser les échafaudages et les inspecter sur une base adéquate: • base est solide, de niveau et ajustée, • jambes sont d'aplomb et tous les supports sont en place, • dispositifs de verrouillage et les liens sont sécurisés, • éléments transversaux sont de niveau • planches, les ponts et les garde-corps sont installés et sécurisé, • Tenir un journal des inspections et des articles connexes ou des réparations.
• échelles	L'utilisation d'échelles à barreaux brisés ou manquants ou étapes, des ruptures de rail ou de scission ou autre construction défectueuse est interdite. Échelles portables doivent être équipés de chaussures de sécurité. Les échelles en bois ne doivent pas être peintes. Métalliques ou conductrices échelles doivent pas être utilisés sur le lieu de travail
• Signes, de signaux et des barricades	Affiches sur la sécurité, les panneaux doivent être effectués en accord avec la réglementation HSSE. Ils doivent être allusive à la sécurité et doivent être placés là où ils sont facilement visibles. Ils devraient refléter leur message de prévention et de protection et doivent être mis en danger est remarqué. Il s'agit principalement d'obéir aux instructions qui désobéit sera motif de sanction.

Activité de Sablage

L'action de sablage produit des débris et de la poussière dans l'immédiat voisinage de l'activité et des opérateurs doivent être fournis avec et utilisez une protection adéquate contre ces risques.

Outre les besoins en équipement de protection individuelle pour les chausseurs de protection, combinaison, le haut du corps protection et des gants, la protection est accordée par l'utilisation de casques alimentés en air comprimé avec une constante fourniture de respirer un air de qualité. L'ajout d'un filtre d'air pour maintenir l'alimentation en air dans une plage de température acceptable est fortement recommandé. Il est également recommandé l'utilisation de « Tear- offs » visière surface extérieure en acétate ou en matériau similaire pour permettre aux opérateurs de maintenir une visibilité totale.

Activité de Peinture

L'action de la peinture par pulvérisation produit des particules de peinture en suspension sous la forme d'un brouillard qui peut provoquer une irritation des yeux, du nez , de la gorge et des poumons et peut éventuellement conduire à la plus sévère problèmes de santé.

Ainsi que les exigences en matière d'équipement de protection individuelle de base mentionnées plus haut, la protection pour les peintres seront données en plein air et limitent les circonstances de l'espace comme suit :

- *Ouvert masque filtre à air ou un respirateur à cartouche et des lunettes de blindés ou dérouté.*
- *Espace confiné à adduction d'air casque.*

Espaces confinés

Ventilation des espaces confinés doit être suffisant pour assurer toutes les parties du lieu de travail sont bien ventilé. Une attention particulière doit être accordée aux citernes et des navires fonds où vapeurs plus lourdes que l'air peuvent s'accumuler.

Solvants de peinture ont des caractéristiques différentes à gaz d'hydrocarbures. Depuis mètres de test de gaz sont calibrés pour le méthane, les lectures prises dans une atmosphère contaminée par la base constitutif du solvant de la peinture en cours d'utilisation, par exemple le toluène, le xylène, doit faire l'objet d'une appropriée facteur de conversion pour obtenir un pourcentage de limites d'explosivité « LIE » plus précis.

Masques filtrants absorbants les Solvants peuvent être utilisés par les inspecteurs et les visiteurs sur le site de travail fourni un essai séparé est effectué avec un certificat délivré avant l'entrée et leur exposition.

Travaux sur les systèmes vivants

Les systèmes vivants sont des systèmes de production d'hydrocarbures, offshore et onshore, comprenant des puits, tuyauteries et vaisseaux par lesquels l'huile et / ou de gaz, ou peut être Circuler.

Les travaux sur les systèmes vivants sur terre arrive régulièrement et contrôlé par l'application de la Permis de travail.

Dans le cas, travailler sur des systèmes vivants doit être effectué que si:

le sablage et la peinture peuvent immédiatement être arrêtés pour l'accès de l'opérateur à l'installation ou lorsque la direction du vent est défavorable.

L'état de corrosion de l'installation ne présente pas de danger significatif. NDT récente les rapports d'inspection peuvent fournir des informations précieuses qui peuvent être utilisées pour aider à décider.

Si le sablage doit procéder.

Il n'y a pas d'étincelle opérations de production en cours, par exemple, meulage, de soudage, etc.

Il n'y a pas de turbine, moteur, compresseur ou de ventilation prises dans la zone de travail immédiate.

Les opérateurs peuvent rapidement et facilement atteindre boutons de tableau d'opération.

Le titulaire de l'actif doit décider s'il est sûr de maintenir les systèmes vivent tout sablage, Nettoyage de puissance ou de la peinture est effectuée. Après l'autorisation de procéder à ces activités a été donné, le titulaire d'actifs aura la responsabilité d'assurer la poursuite état sûr de l'installation.

A / SECURITE DES EMPLOYES

Cette politique consiste à conduire nos affaires vis-à-vis de nos clients en gardant un profil professionnel, en assurant une protection optimum de nos employés en cas d'agressions criminelles ou autres.

N'importe quel employé peut être exposé à la violence, au chantage, aux menaces, ou aux enlèvements comme partout dans le monde.

Bien que la sécurité individuelle soit du domaine de la responsabilité de chacun de nous, la Politique de SHSP à l'égard de la sécurité de ses employés reconnaît le besoin pour la compagnie de fournir un soutien à nos efforts personnels.

La politique porte sur les actions suivantes :

L'évaluation des situations potentiellement dangereuses conjointement avec nos clients et suivant leur politique sécurité.

La définition du niveau des risques

La coordination des réactions d'urgence touchant la sécurité de ses employés ou de ses clients

La mise en application de cette Politique Sécurité des employés relève de la direction de SHSP en coopération avec nos clients et/ou les autorités nationales.

B/ HIGIENE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

La progression de la société SHSP dépend de sa capacité d'amélioration de ses services auprès de ses clients. Son personnel est tenu d'observer les mesures d'hygiène et de sécurité édictées dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et des recommandations d'hygiène, de sécurité et de l'environnement et des conditions de travail ainsi que les prescriptions de la médecine de travail.

C'est un engagement vis-à-vis de nos clients, nos employés, et nos actionnaires.

La Politique Santé, Sécurité, Environnement est de la responsabilité et de soutient de tous les employés SHSP.

C/ SUR L'INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit de fumer dans tous les lieux de travail fermés et couvert, et dans les locaux affectés à l'ensemble des salariés de SHSP, (bureaux, salles de réunion, d'accueil et de réception). Afin de ne pas ternir l'image de la société, il est interdit à tout employé SHSP de fumer devant le client.

Tout en respectant le droit des fumeurs, nous voulons ici reconnaître les effets néfastes du tabac dans la santé des non-fumeurs.

L'interdiction ne s'applique pas aux locaux ou emplacements lesquels, après consultation des représentants du personnel, ont été mis à la disposition des fumeurs. Les salariés ne sont autorisés à se rendre dans ces emplacement et locaux réservés aux fumeurs qu'en temps de pause.

La direction de SHSP mènera des efforts positifs pour accommoder les intérêts communs des fumeurs et non-fumeurs.

Tout salarié qui ne tiendra pas compte des consignes données par son supérieur hiérarchique serait passible de sanctions prévues par la loi.

D/ DROGUES ET ALCOOL

La société SHSP est responsable de son environnement de travail et celui de ses clients.

Pour des raisons de productivité, il est strictement interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail, des boissons alcoolisées et stupéfiants.

La consommation de l'alcool est strictement interdite aux employés de SHSP pendant les heures de services.

Nous vous rappelons que « Fumer nuit sérieusement à votre santé » et la prise excessive de l'alcool réduit votre QI.

La Politique SHSP Drogue et Alcool interdit à toute personne étant sous l'influence de l'alcool, des stupéfiants ou des drogues d'accéder aux installations SHSP, de manipuler les équipements de la société, et d'accomplir des tâches vis-à-vis de ses clients.

De même, la vente ou la possession des stupéfiants et drogues est strictement interdite.

La politique SHSP Drogue et Alcool s'applique à tous les employés en activité.

Elle ne s'applique à l'usage prescrit de médicaments pourvus que ceux-ci n'affectent pas les capacités de la personne à effectuer son travail d'une manière saine et productive.

Quiconque refusera de se soumettre à cette politique sera passible de mesures disciplinaires applicables, y compris la résiliation du contrat de travail ou l'expulsion de la société.

Cette politique doit être administrée et mise en application conformément aux lois applicables en République du Tunisie.

E/ POLITIQUE DE VÉHICULES

Tous les véhicules doivent être utilisés conformément au code de la route.

Aucun employé qui n'est pas assuré ne doit conduire un véhicule.

Aucun employé ne doit monter à l'arrière d'une camionnette.

Tous les employés doivent maintenir la propreté du véhicule.

Maintenir la propreté et l'apparence du véhicule, remplacer rapidement carburant et de fluides qui sont utilisés, s'assurer que le véhicule est prêt à être utilisé pour le travail à tout moment, et le rapport gain / la permission avant toute extension voyager.

Tout ravitaillement doit être enregistré.

Tout accident et / ou réparation causé par la faute de l'opérateur, erreur ou négligence seront payés par ledit opérateur.

Aucune opération d'un véhicule ne doit avoir lieu alors que le conducteur est sous l'influence de l'alcool.

Plan de premier secours

1. *Au moins 1 et jusqu'à 3 employés auront leur certificat de secourisme. Les noms, les lieux de travail et la date d'expiration de ceux qui ont un certificat de secourisme seront inclus dans la trousse de premiers secours principal, tout comme une copie de la sécurité professionnelle.*

2. Une trousse de premiers soins 6-15 personnes sera situé dans le van parties. Kits plus petits peuvent être trouvés dans certains équipements ou de véhicules.

3. La trousse de premiers secours sera inspectée pour contenu suffisant au moins trimestriellement par le superviseur ou une personne désignée. La carte dans le kit sera signée et le superviseur reconstituer les éléments manquants.

4. Blessures nécessitant l'utilisation de matériel de premiers soins seront documentés conformément à la Politique d'enquête sur l'incident.

Révisé par: _____ Signature: _____ Date: _____

Plan de prévention des incendies

1. *Toutes les politiques de prévention des incendies doivent être en conformité avec les codes d'incendie locaux et provinciaux.*
2. *Fumeurs - Aucun employé ne doit fumer en marchant dans lieux de travail.*
3. *Nettoyer tout déversement excès de carburant, de combustible, ou des liquides inflammables.*
4. *Tout l'équipement mobile lourd sera équipé d'un extincteur*
5. *Les opérateurs seront responsables de la vérification des extincteurs et des pompes de pack quotidien, et pour la signature de l'étiquette d'inspection de l'extincteur au moins mensuelle.*
6. *Tout le matériel sera vérifié quotidiennement pour toute accumulation de matières inflammables et nettoyé si nécessaire.*
7. *Chaque employé doit connaître l'emplacement de tous les équipements d'extinction d'incendie dans son / sa zone de travail.*
8. *Les employés ont besoin de formation sur l'utilisation de l'équipement de prévention des incendies et les procédures d'urgence.*
9. *Les superviseurs doivent fournir aux travailleurs des instructions spécifiques sur les lieux de l'équipement d'incendie initialement et celles endroits changement et de revoir les procédures de prévention des incendies dans cette politique que la menace incendie augmente.*

Révisé par: _____ Signature: _____ Date: _____

Plan d'intervention d'urgence

Procédures d'intervention des blessures

1 . Tous les employés sont tenus d'informer le superviseur d'un accident du travail ou d'une maladie, peu importe comment mineur dans la nature.

2 . Lorsque quelqu'un est blessé au travail les mesures suivantes seront prises:

- *a . La première personne sur la scène va appeler à l'aide et vérifier que la zone est sûre*
- *b . Les premiers soins seront administrés*
- *c . Si nécessaire, une ambulance sera appelée ou le blessé sera conduit à l'hôpital par un employé*
- *d. La scène sera sûr pour les enquêteurs si nécessaire*
- *e . Le superviseur appeler les membres de la famille, au besoin.*

3 . Dans le cas d'un accident grave ou mortel, le ministère du Travail sera notifiée par le superviseur immédiatement après la scène est fixée. La scène sera également pas être perturbé jusqu'à ce que le ministère de l'inspecteur du travail donne la permission de le faire.

Les procédures d'intervention en cas de déversement de produits chimiques

Tous les employés doivent cesser immédiatement tout carburant / huile / fuite de produits chimiques pour minimiser l'ampleur du déversement, puis le signaler au superviseur.

Formation et orientation

Tous les employés seront formés dans ce plan d'intervention d'urgence au moment de l'embauche.

Tous les employés recevront des instructions sur l'utilisation correcte des extincteurs et des systèmes d'extinction des incendies.

Le superviseur aura une copie de ce plan d'intervention d'urgence sur place dans sa / son camion , dans la remorque d'entretien ou à l'unité de pompage du carburant à tout moment .

Contacts d'intervention d'urgence

Pompiers, ambulance, police

Révisé par: _____ Signature: _____ Date: _____

Politique d'enquête sur les incidents

1. Une enquête approfondie de l'incident sera menée sur les blessures graves, y compris les blessures graves, mortels ou entraînant une perte de temps. Maladies professionnelles liées à l'emploi seront également entièrement étudiées.

2. Dans le cas de blessures graves ou mortelles du ministère du Travail doit être informé immédiatement, et la scène ne doit pas être perturbé jusqu'à l'inspecteur du ministère du Travail libère.

3. Le superviseur mener une enquête complète en remplissant toutes les sections du formulaire d'enquête blessure / incident. Il / elle sera également formé sur la façon de mener une enquête appropriée en utilisant les mesures d'enquête suivants :

1. Enquête de la scène pour preuve périssables et de prendre des mesures, des photos, des croquis.

2. Interroger les témoins, y compris des personnes blessées.

3. Examiner les dossiers de la société pour plus d'informations.

4. Remplissez le formulaire d'enquête blessure / incident, le signer, puis la mise en œuvre des recommandations.

4. En cas de blessure grave ou mortelle, la première page du rapport d'enquête sur le dommage / incident terminé sera soumis au ministère du Travail dans les 48 heures suivant la blessure.

5. Les blessures mineures (premiers soins ou l'aide médicale), ou ratés / incidents ayant un potentiel de gravité élevé de blessures près, auront également les détails enregistrés sur une blessure / formulaire d'enquête sur l'incident.

6. D'autres incidents impliquant des pertes importantes (mais pas les blessures), ou ont le potentiel pour des pertes importantes, seront également examinés à la discrétion du superviseur - y compris les incendies, les déversements de produits chimiques ou des dommages matériels.

Révisé par: _____ Signature: _____ Date: _____

PLAN RELATIF A L'ORGANISATION DES AGENTS HSE

1) Installation tableau performance HSE
2) Affichage charte et politique HSE (après élaboration)
3) Installation tableau d'affichage information HSE
4) Affichage plan d'évacuation (après élaboration)
5) Installation point de rassemblement
6) Marquage du terrain
7) sensibilisation pictographiques (Panneaux)
8) Surveillance et contrôle sur le port des EPI (sur site et à la base)
9) Approvisionnement au nombre acceptable d'extincteurs et installation selon particularité des zones
10) Acquisition matériel de premier secours, + trousses médicale et prescriptions premiers soins
11) Actualiser parking véhicules
12) Visites chantiers
13) Réunions sécurité avec nos clients
14) Réunion hebdomadaires pour sensibilisation (Tool box & meeting)
15) Suivis des travaux (Management et surveillance sécurité)
17) Formation HSE à nos clients
18) Pré -formations pour modules HSE afin de minimiser le taux d'échec
19) Suivi médicale des agents (visites annuelles et consultations etc…)
20) Relation avec nos clients pour l'acquisition des badges d'accès sur sites
21) Organisation d'exercice HSE
23) Tri de déchets
24) évacuation des déchets
25) Suivi et les rapports d'accidents, incidents anomalies
26) Informations sur produits dangereux (FDS)
27) Création issue de secours
28) Installation barrière obéissant aux normes en vigueur
29) Installation d'une cuvette de rétention pour bac de stockage gasoil
30) Mise en place équipe secouristes
31) Lutte dans l'assainissement de l'environnement du travail
32) Elaboration procédure EVASAN (évacuation en cas d'accident)
33) Amélioration « manuel HSE)
34) Exhortation à la chasse aux anomalies